

# COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2008 À 20 HEURES

Convocation en date du 18 janvier 2008

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

MM. PAULUS Jean-Paul, VOEGELE Paul, GEIST Patrick, VOLGRINGER Alphonse, Adjoint

MM. GUTHMULLER Roland, LANOIX Martin, DURRHEIMER Rémi, SPITZER Gilbert,

Mme WARTZOLFF Monique, MM. DAUL Claude, KELLER Richard, DOSSMANN Dominique,

FURST Denis, Conseillers Municipaux

Membre absent excusé : M. TRIMBUR Franck, Conseiller Municipal (pouvoirs à M. PAULUS Jean-Paul)

-----

### **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 6 SEPTEMBRE 2007 ET DU 12 OCTOBRE 2007**

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal des séances du 6 septembre 2007 et du 12 octobre 2007 sont approuvés à l'unanimité.

### **2 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement ont été élaborés et à quelle étape de la procédure ils se situent.

Le Conseil Municipal, Vu :

- le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,
- la délibération en date du 7 décembre 2001 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement, et définissant les modalités de la concertation et les objectifs,
- la délibération en date du 30 septembre 2005 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement, et clôturant la concertation,
- l'arrêté en date du 19 avril 2007 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement à l'enquête publique,
- les conclusions du commissaire-enquêteur,
- les propositions de la commission de conciliation réunie en date du 6 novembre 2007 et du 18 décembre 2007,

Après en avoir délibéré :

1 - Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement de la commune de Niederschaeffolsheim, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,

- par dix voix pour : MM. Vierling, Paulus, Voegelé, Geist, Volgringer, Trimbur (pouvoirs à M. Paulus), Guthmüller, Durrheimer, Keller, Dossmann,
- une voix contre : M. Daul
- quatre abstentions : MM. Lanoix, Spitzer, Mme Wartzolff, M. Furst

Le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement comprennent :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable,
- les orientations d'aménagement,
- un règlement écrit et graphique,
- des annexes

2 - Dit que le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement approuvés seront tenus à la disposition du public :

- à la Mairie de Niederschaeffolsheim
- à la Préfecture du Bas-Rhin
- à la Sous-Préfecture de Haguenau

3 - Dit que la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie, pendant un mois
- d'une publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

4 - Dit que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement approuvés :

- à Monsieur le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,
- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau,

5 - Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au troisième paragraphe ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier soir de l'affichage ou dans le délai d'un mois en l'absence de SCOT ou de Schéma Directeur, lorsque le Préfet n'a pas fait application de l'article L.113-12 du Code de l'Urbanisme.

### **3 - CRÉATION D'UN CLUB-HOUSE POUR LE TENNIS-CLUB ATTRIBUTION DES LOTS**

Le Maire donne lecture des résultats de la consultation des entreprises et suggère à l'assemblée d'entériner les propositions retenues par la Commission des Travaux, à savoir :

Entreprises proposées et montant TTC retenu

1 - Garages monocoques		
- TFA à Surbourg, pour mémoire		
prix de base 31.760,26 + travaux complémentaires 2.833,32 =		34.593,58
2 - Plâtrerie		
- Thomas André et Fils à Haguenau		4.896,59
- Gross Jacky à Herrlisheim	5.241,86	
- Affichage Mairie : aucune offre		
3 - Electricité		
- Fuchs et Fils à Schweighouse-sur-Moder		9.806,00
- Socalec à Haguenau	pas de réponse	
- Affichage Mairie : aucune offre		
4 - Sanitaire		
- Fuchs et Fils à Schweighouse-sur-Moder		5.824,00
- Socalec à Haguenau	pas de réponse	
- Affichage Mairie : aucune offre		

5 - Carrelage		
- Bernecker Décor à Lembach		4.599,34
- Windstein à Bitche	7.668,15	
- Affichage Mairie : aucune offre		
6 - Menuiserie		
- Pfrimmer à Kirrwiller		789,36
- Affichage Mairie : aucune offre		
7 - Peinture		
- Exécuté en régie communale : montant estimé		1.500,00
8 - Luminaires		
- Exécuté en régie communale : montant estimé		1.500,00
9 - Honoraires d'architecte, pour mémoire		4.772,00
		68.280,87
	TOTAL :	68.280,87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'ensemble des entreprises proposées par la Commission des Travaux,
- d'autoriser le Maire à engager les travaux et de consentir à toute modification de plus ou moins 5 % pouvant apparaître lors de l'exécution des travaux,
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

#### **4 - CRÉATION D'UN GARAGE POUR LE MATÉRIEL DE VERDURE TRAVAUX EXÉCUTÉS EN PROPRE RÉGIE**

Le Maire donne lecture des résultats de la consultation des entreprises et suggère à l'assemblée d'entériner la troisième solution proposée par la Commission des Travaux, à savoir :

1 <sup>ère</sup> solution : devis Zimmermann à Bouxwiller	158.179,37 TTC
2 <sup>ème</sup> solution :	88.531,05 TTC
- devis Wilhelm à Keskastel (ossature) : 23.142,50	
- bardage : 40.300,00	
- panneaux isolants : 22.150,00	
- Stoll (béton) : 2.938,55	
3 <sup>ème</sup> solution : travaux exécutés en propre régie	50.000,00 TTC
- Heinemeyer (fers fondation) : 830,57	
- Heinemeyer (fers fondation) : 1.656,15	
- Stoll (béton) : 2.938,55	
- briques ITON : 2.890,13	
- SGR à N/schaeffolsheim (bardage) : 29.156,32	
- Meyer à N/schaeffolsheim (charpente) : 838,99	
- porte latérale : 500,00	
- Heinemeyer (2 portes sectionnelles) : 4.967,66	
- Vulkanlux (fournitures électriques) : 3.000,00	
- Diverses petites fournitures : 3.221,63	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'exécuter les travaux en propre régie, conformément à la proposition et aux choix effectués par la Commission des Travaux,
- d'autoriser le Maire à engager les travaux et de consentir à toute modification pouvant apparaître lors de l'exécution des travaux, dans la limite d'un crédit global de 55.000,00 TTC,
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

## 5 -DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture aux élus des demandes de subvention sollicitées par les associations dénommées "Le Toit Haguenauvien", le "Football-Club de Niederschaeffolsheim" et "Les Petits Coquins" de Niederschaeffolsheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 150 € au bénéfice du Centre d'hébergement "Le Toit Haguenauvien";
- de surseoir aux deux autres sollicitations en raison de l'objet de la demande et de l'absence de documents justificatifs.

-----

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 22 janvier 2008

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,